

Groupe AXA

Les Brèves du SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

Salaires : Honte à la FFSA ! Se préparer !

Chaque année, en application de la loi, la FFSA réunit les fédérations syndicales pour négocier les Rémunérations Minimales Garanties (RMA). C'est le 8 avril que cette réunion a eu lieu en l'absence remarquée de Germain FEREC, président de la commission sociale de la FFSA.

La première partie a porté sur les RMA des inspecteurs.

En préalable, notre organisation syndicale a fait remarquer une nouvelle chute des effectifs commerciaux notamment chez les Producteurs Salariés de Base (PSB) et les Échelons Intermédiaires (EI). L'effectif global, toutes sociétés confondues et inspecteurs compris est, en 2003, de 18 500 contre 19 100 en 2002 et 21 800 en 1998.

Nous avons fait remarquer que l'augmentation du nombre de cadres provenait d'une pratique en fort développement consistant à nommer cadres des EI « performants » en production. Cette pratique, en plus de fausser les statistiques, remettait en cause les conventions collectives.

Nous avons donc réclamé le respect des conventions collectives. La CGC et le CFTC se sont associées à notre demande.

Sur les RMA inspecteurs, à l'instar de ce qu'elle a « offert » le 4 avril pour les personnels administratifs, la FFSA a proposé une augmentation de 2 % si signature et de 1,8 % sans signature.

En cas de signature, les RMA des inspecteurs seraient les suivantes :

Classe 5 : 26 080 €

Classe 6 : 34 430 €

Classe 7 : 47 120 €

Sur les RMA des PSB et EI.

Sur cette question la FFSA a fait preuve d'un cynisme jamais atteint.

Tout d'abord nous avons fait remarquer que les Minima Garantis ou RMA des PSB et EI étaient, à ce jour, respectivement inférieurs au SMIC de 26,8 % et 12,3 %.

Si nous comparions ces RMA avec celle de la plus petite classe du personnel administratif (PA), la classe 1, l'écart est de -32 % pour les PSB et de -15,5 % pour les EI.

La FFSA a été incapable de justifier cet écart entre PA et commerciaux. Écart encore plus important si on tient compte du fait que la durée hebdomadaire d'un commercial est en moyenne de 50h contre 35h pour un membre du personnel administratif.

Si nous nous arrêtons sur les salaires réels et que nous comparons le salaire du 1^{er} décile

PSB	14 802 €
EI	18 486 €
Classe 1 du PA	16 405 €

(le 10^{ème} salaire sur 100) nous avons le résultat suivant :

Le salaire du PSB est donc inférieur de près de 10 % à celui du classe 1 du PA déjà lui-même en voie de paupérisation.

Pour les PSB et les EI il s'agit d'un

PSB	10 361 €
EI	12 940 €
Classe 1 du PA	16 405 €

salaire pour 50h hebdomadaire. Si nous ramenons le salaire sur la base de 35h, nous aurions :

Soit, par rapport à un classe 1, -37 % pour un PSB et -21 % pour un EI.

Proprement scandaleux !

Le scandale est d'autant plus grand lorsque on compare ces niveaux de

SOMMAIRE BRÈVES N 03 ~ 05

Sommaire	1
Salaires : Honte à la FFSA ! Se préparer !	1 à 2
Et si nous revenions sur le travail forcé !...	2 & 3
Pentecôte travaillée Peu d'argent pour les personnes âgées	3
En direct des instances : aujourd'hui le CE Nord-Est	4
Encart du trésorier	4

salaires à ceux des dirigeants des sociétés tel le patron d'AXA qui en 2004 a perçu, hors jetons de présence, avantages en nature et stock options, la modique somme de 2 798 157 € représentant une augmentation de 146,3 % par rapport à son salaire de 2001.

Lorsque nous regardons le salaire médian (50^{ème} salaire sur 100) nous constatons que depuis 2000 il a évolué de 2,6 % pour un PSB et de - 0,03 % pour un EI, entérinant une réelle perte du pouvoir d'achat.

Enfin nous avons soulevé le développement de la rémunération en fonction des frais d'entrée des contrats (frais prélevés sur les sommes versées par le client) aboutissant de fait à une réduction des commissions et obligeant le producteur à mendier son salaire auprès de la direction de l'entreprise.

L'ensemble de ces « systèmes » de rémunération, lié au fait que la FFSA persiste dans sa volonté de ne pas appliquer le SMIC, se contentant de demander aux sociétés d'assurance de faire des avances du niveau du SMIC, c'est la notion même de salaire qui est remis en cause.

Pour notre part, nous avons réclamé l'application immédiate et sans condition du SMIC et l'ouverture

d'une négociation sur les salaires réels au niveau de la branche à partir d'un vrai salaire fixe et de commission dès le premier euro de production.

Suite à nos violentes interventions, la gêne des représentants de la FFSA ne les a pas empêché de rejeter nos propositions. Pour la FFSA il n'est absolument pas question de négocier les salaires réels au niveau de la branche, les renvoyant entreprise par entreprise. Mais ce sont précisément ces négociations entreprise par entreprise, qui font des salaires la seule variable d'ajustement de la concurrence que se livrent les sociétés d'assurances, qui ont abouti à faire des commerciaux les salariés les moins payés de la profession.

Mais alors comment comprendre la CFDT et la CFTC qui ont considéré que la question des salaires ne pouvait se régler que dans le cadre d'une refonte complète des conventions collectives des PSB et EI et non dans celui des présentes négociations.

Nous avons rappelé à ces « syndicats » que si les salaires réels étaient aussi bas, que si le SMIC n'était pas appliqué c'est justement parce qu'ils ont signé des accords scandaleux dans les entreprises.

Honte à eux et à la FFSA !

Qui peut croire que ces syndicats auraient un comportement différent au niveau de la branche de celui qu'ils ont dans les entreprises !

Aujourd'hui, réclamer la refonte complète des conventions collectives a pour ces gens là, comme seul objectif d'intégrer et de « légaliser » dans le dispositif conventionnel, les pratiques des entreprises.

La FFSA a pratiquement répondu favorablement à la demande des trois fédérations CFDT, CFTC et CGT. Elle a même prévu un « début » des négociations pour le mois de juin. Gageons que la fin de ces « négociations » aura lieu en... août 2005.

Sur les Minima garantis (RMA), la FFSA a fait une véritable provocation « octroyant », sans signature d'un accord, une augmentation de 2 % portant les RMA 2005 à :

PSB : 10 890 €

EI : 13 040 €

lorsque le SMIC annualisé est à 14 278,80 €.

Pour FO la question des salaires devient plus que jamais la question centrale.

Et si nous revenions sur le travail forcé ! Le 16 mai, lundi de Pentecôte, pour les personnes âgées et handicapées ou pour les employeurs ?

Ainsi donc le parlement, à la demande du gouvernement, a voté une « journée de travail gratuite » pour les personnes âgées et handicapées.

Des gouvernements précédents nous avaient déjà fait le coup avec la fameuse « vignette auto » pour les vieux. La suite nous la connaissons puisque nous avons payé ladite vignette pendant des décennies sans que les « vieux » n'en voient le moindre « penny ».

Ainsi donc, il nous est demandé de travailler gratuitement le lundi 16 mai 2005.

Force Ouvrière est totalement opposée à tout travail gratuit. Aujourd'hui les « vieux », demain... !

Si nécessaire et cela est loin d'être prouvé, il y a d'autres

moyens pour exprimer notre solidarité vis-à-vis des personnes âgées et handicapées.

Mais à qui profite essentiellement la journée de travail gratuite ?

Regardons simplement.

Seul le travail crée de la richesse. Une journée de travail est donc, en soi, source de richesse.

Dans notre économie de marché, cette richesse est essentiellement répartie entre le détenteur du capital et la rémunération du travail.

Prenons un exemple : Un salarié perçoit un salaire brut annuel de 30 000 € représentant avec « charges sociales » et taxes une somme de 48 000 €.

Pour une journée de 7 heures cela représente :
48 000 € /1554 (durée annuelle de travail chez AXA)
x 7 = 216 €.

La part allant au détenteur du capital représente quant à elle : $216/65 \times 35 = 116,30$ €.

Pour 7 heures de travail, la richesse créée par ce salarié et répartie entre le capital et le travail est donc de :
 $216 + 116,30 = 332,30$ €.

Sur cette somme, combien d'euros iront aux « personnes âgées et handicapées », si tant est qu'elles en voient un jour la couleur ?

La loi du 30 juin 2004 instaurant cette journée de solidarité prévoit que celle-ci sera de 7 heures et que l'employeur devra verser une « contribution » égale à 0,3 % du salaire de base ayant servi au calcul des cotisations de sécurité sociale.

La contribution patronale est de : $30\,000 \text{ €} \times 0,3 \% = 90$ €.

Ce sont donc **90 €** qui iront à la **solidarité** sur les **332,30 €** de richesse créée.

La différence (**332,30 € - 90 €**) de **242,30 €** ira dans la poche de l'employeur.

Rapporté à l'ensemble des salariés de l'entreprise, cela se

passera de tout commentaire !

Il est vrai que nous venons d'apprendre que l'Assemblée Nationale sera fermée le 16 mai 2005 !!!!

Et si le 16 mai nous faisons comme les députés sauf si la direction d'AXA France nous « l'offre » comme elle le fait à AXA Assistance ?

Nous sommes plus que favorable à la solidarité entre les générations, pour le droit à la santé, pour le droit à une retraite décente.

Elle existe déjà bel et bien : c'est la sécurité sociale, voulue et obtenue en 1945 alors que le patronat de l'époque ne voulait pas en entendre parler.

Aujourd'hui les gouvernements successifs et en particulier, le gouvernement actuel, par la loi DOUSTE BLAZY, remettent en cause cette solidarité fondamentale en fermant des lits dans les hôpitaux et en laissant se dégrader les services d'urgence et les maisons de retraite, sans compter les exonérations colossales dont bénéficient les patrons qui mettent la sécurité sociale en danger.

**C'est pourquoi, Force Ouvrière appelle tous les salariés à
1 journée de grève le lundi 16 mai 2005**

Pentecôte travaillée

Peu d'argent pour les personnes âgées

(Article du Parisien parue le 2 avril 2005)

OÙ VONT apparaître sur le bulletin VRAIMENT passer d'appel des cotisations les 2 milliards Urssaf pour 2004 une d'euros collectés depuis augmentation de 0,3 % de juillet 2004 auprès des leurs cotisations sur la entreprises et des masse salariale, administrations pour correspondant à la journée financer le plan travaillée de la Pentecôte.

« Évaporation » des fonds
Dépendance ? Il semble que, dès cette première année, une infime partie de ces fonds sera investie dans l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. C'était pourtant l'objectif déclaré, après l'hécatombe de la canicule 2003, avec l'instauration de la journée de solidarité, obligatoire et travaillée, du prochain lundi de Pentecôte.

Et pourtant l'argent a bien été versé : tous les chefs d'entreprise et d'administration ont vu D'où vient cette

« évaporation » des fonds destinés à la Caisse de solidarité— » sans qu'un seul centime ne transite par le budget de l'État et de la l'autonomie (CNSA), créée pour gérer leur répartition, notamment entre les départements pour le -, la CNSA a déjà une financement de l'allocation personnelle pour régler : l'emprunt à « court l'autonomie (APA) et les terme » qui avait été maisons de retraite ? Sur les 420 millions d'euros annoncés pour la modernisation de ces établissements en 2005, « il n'y aura que 100 millions d'euros annuels à la suite de la canicule », protestent les directeurs de maisons de retraite. Autre destination rappelée par Bercy : 800 millions d'euros ont été affectés aux handicapés et au financement du plan Handicap voulu par le président Chirac. Enfin, à peine mise en place pour

gérer la recette de la journée de solidarité— » sans qu'un seul centime ne transite par le budget de l'État et de la l'autonomie (CNSA), créée pour gérer leur répartition, notamment entre les départements pour le -, la CNSA a déjà une lourde dette publique à régler : l'emprunt à « court terme » qui avait été contracté par le fonds de financement de l'APA, une ardoise de 400 millions d'euros.

Une information confirmée hier par le cabinet du ministre du Budget, Jean-François Copé, lequel assure pourtant que cette journée de solidarité devrait permettre de financer « l'équivalent d'une maison de retraite par département et par an ».

JEAN DARRIULAT.

CRIE

Ça y est, le CRIE Nord-Est est en place et le Secrétaire (CFDT) en a profité pour remercier tous les membres du Comité qui ont œuvré à sa réalisation.

Tout le monde y compris la Direction (comme on la comprend !) s'est félicité du travail accompli, il y a même eu en avant première distribution du cadeau de bienvenue au CRIE, à savoir un petit tapis de souris informatique qui sera bientôt distribué à tout le personnel, tout cela dans une ambiance survoltée avec applaudissements cris et gloussements de joie. Une ambiance qu'on ne connaît pas en réunion de négociation où les accords signés par ces mêmes organisations syndicales sont loin de susciter le même enthousiasme...

ORGANISATION GESTION SANTÉ

Vaste projet soumis en CCE le 10 mars qui nous a été présenté tout au long de la matinée qui consiste à créer un centre unique de santé à Dijon et qui toucherait directement les sites régionaux de Dijon, Mulhouse, Nancy, Noisy et Wasquehal.

Un projet qui vise à « optimiser l'adéquation entre les ressources humaines et la charge de travail » et qui impliquera de la part d'une partie du personnel administratif une mobilité que M. de Thalouet, s'empresse de préciser, est basé sur le volontariat.

Volontariat que la CFDT conditionne clairement à l'accompagnement du projet.

On a pu mesurer dans les réseaux commerciaux les ravages du « volontariat » lié à la volonté de gain de productivité qui a abouti dans le pire des cas à faire démissionner des producteurs et dans le meilleur des cas à les faire travailler pour rien et on peut légitimement craindre de sérieuses dérives.

Nous attendons pour la prochaine séance des informations supplémentaires notamment l'impact sur les classifications de la nouvelle organisation...

INVITATION / CONVOCATION

Débat une fois de plus sur le principe de l'invitation des commerciaux à des réunions de plus en plus nombreuses entre les réunions d'inspection, les réunions avec les ATP, les ADV, les CM, les réunions de DCR et maintenant les réunions de suivi Sépia II... le tout sans indemnisation d'aucune sorte.

Le phénomène dénoncé depuis des années, commence à prendre des proportions de plus en plus inquiétantes et même des formations sur des produits nouveaux comme le FF10 dont le fonctionnement est pourtant loin d'être évident ne relève plus d'une formation institutionnelle.

Il s'agit là clairement d'une volonté délibérée de la Direction qui au nom de la réduction des coûts continue par l'intermédiaire des inspecteurs, de s'acharner sur une catégorie de salariés déjà précarisée par des contrats de travail dont on se demande encore aujourd'hui comment ils ont pu être approuvés par des organisations syndicales dignes de ce nom...

C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser si on ne lui fixe pas de limites et des limites il n'y en a plus au RCS.

Au train où vont les choses non seulement il n'y aura plus du tout d'indemnisation de formations mais en plus elles deviendront payantes..

PFAC : Intéressant de noter que pour des raisons techniques, il n'est pas possible de muter des clients de réseaux différents à des agents non optants...

INSPECTION PROFESSIONNELLE : Des collaborateurs issus de l'inspection professionnelle, 2 sont passés AGVS, 1 agent général, 1 en congé, 9 phénix dont 7 sur le terrain, 1 en PFAC et 1 moniteur Sépia. À ce jour les produits adaptés pour ces producteurs qui étaient prévus pour le début de l'année sont toujours inexistantes.

AXA BANQUE : Les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances de la Direction et on envisagerait une offre client plus attractive pour développer davantage les ouvertures de compte. La seule chose qu'on n'envisage pas est d'améliorer le commissionnement des commerciaux, ce qui seraient pourtant susceptibles de faire progresser rapidement le nombre de souscription.

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐

Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2005

E.I. : 143€

E.B. : 118 €

Retraités : 78 €

NOMPrénom

Adresse

Compagnie :Réseau : Statut :

☎ Email (personnel)

Fait à le

Reçu Fiscal OUI ☐ NON ☐

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ